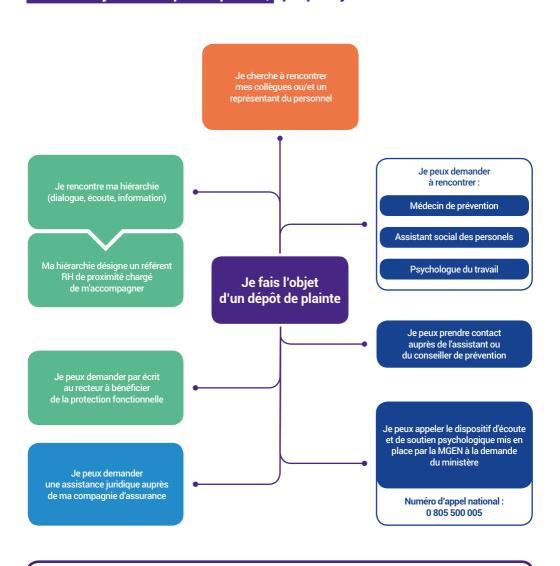
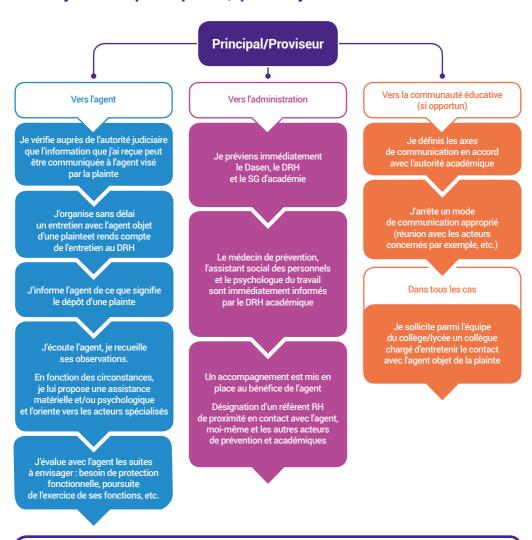
Je fais l'objet d'un dépôt de plainte, que puis-je faire?



OBJECTIF

Je ne reste pas seul, je me fais accompagner, je suis entouré et soutenu

Je suis chef d'établissement du second degré et j'apprends qu'un agent fait l'objet d'un dépôt de plainte, que dois-je faire ?



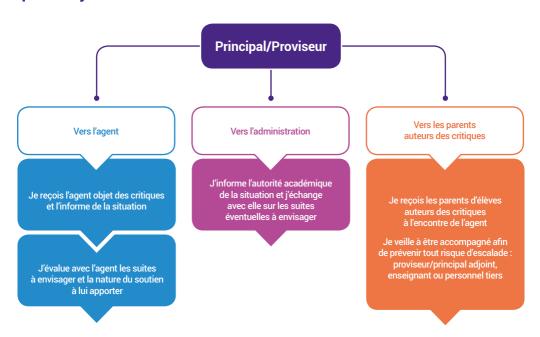
OBJECTIFS

Je fais assurer un suivi régulier de l'agent, en lien avec le dispositif RH de proximité

Je m'assure que le contact entre l'agent et l'administration est maintenu aussi longtemps que les procédures sont en cours

FICHE RÉFLEXE N° 2 BIS

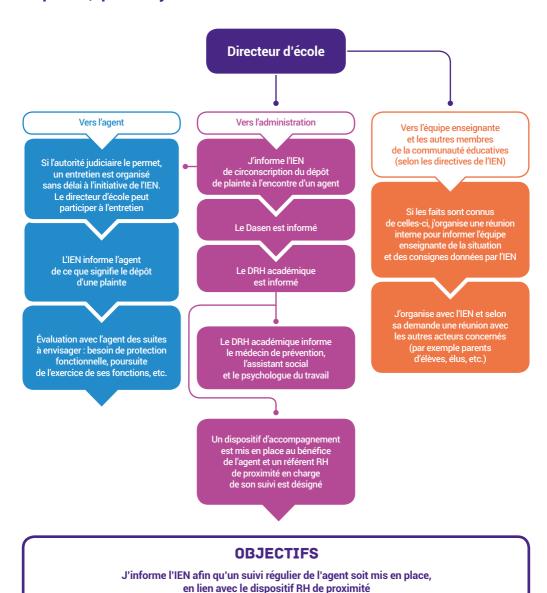
Je suis chef d'établissement du second degré et j'apprends qu'un agent fait l'objet de critiques virulentes de la part des parents d'élèves, que dois-je faire ?



OBJECTIF

Je m'assure que l'agent soit soutenu et protégé

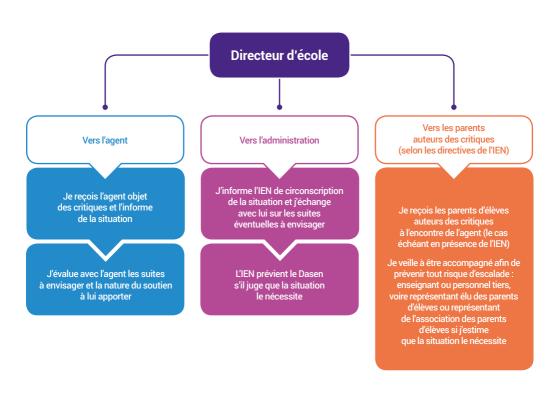
Je suis directeur d'école et j'apprends qu'un agent fait l'objet d'un dépôt de plainte, que dois-je faire ?



Je veille à ce que le contact entre l'agent et l'administration soit maintenu

FICHE RÉFLEXE N°3 BIS

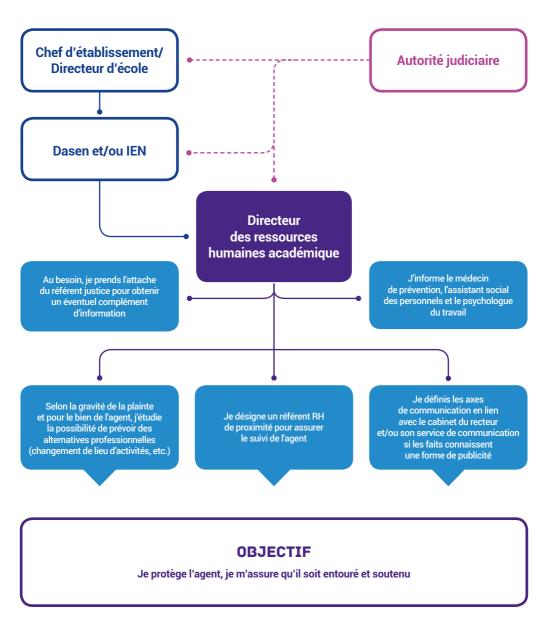
Je suis directeur d'école et j'apprends qu'un agent fait l'objet de critiques virulentes de la part des parents d'élèves, que dois-je faire ?



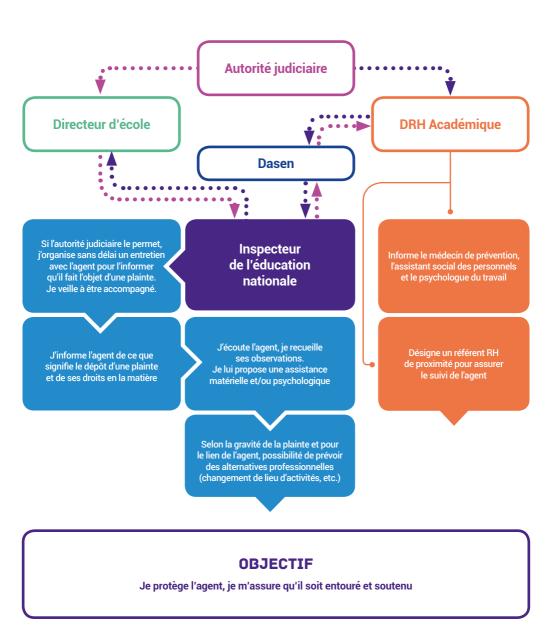
OBJECTIF

Je m'assure que l'agent soit soutenu et protégé

Je suis directeur des ressources humaines académique et je suis informé qu'un agent fait l'objet d'un dépôt de plainte, que dois-je faire ?



Je suis inspecteur de l'éducation nationale et j'apprends qu'un agent sous ma responsabilité fait l'objet d'un dépôt de plainte, que dois-je faire ?



POUR L'ÉCOLE DE LA CONFIANCE

education.gouv.fr

